



## **AVIS DE MOTION**

- Avis de motion – Règlement 827-25 précisant les conditions de délivrance de permis dans un secteur de fortes pentes abrogeant et remplaçant le Règlement 505 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques d'érosion accentués ou à de fortes pentes
- Avis de motion – Règlement 828-25 abrogeant le Règlement 647-20 concernant la direction générale, abrogeant et remplaçant le Règlement 532